



 Sébastien Mathiot  
 Chargé d'Action Territoriale  
 06 80 08 75 82  
 [sebastien.mathiot@atmosud.org](mailto:sebastien.mathiot@atmosud.org)  
 [Consulter le site AtmoSud](#)

## SIGNALAIR – BILAN DE NUISANCES

### NUISANCES SIGNALEES SUR LA COMMUNE DE TARASCON (13) ET SES ALENTOURS EN 2025

26/02/2026

#### SOMMAIRE

|     |                                                            |    |
|-----|------------------------------------------------------------|----|
| 1   | Contexte.....                                              | 2  |
| 1.1 | Surveillance des nuisances par AtmoSud .....               | 2  |
| 1.2 | Environnement industriel à Tarascon et aux alentours ..... | 2  |
| 1.3 | Conditions de dispersion dans la zone .....                | 3  |
| 2   | Signalements de nuisances .....                            | 4  |
| 2.1 | Nuisances olfactives .....                                 | 4  |
| 2.2 | Nuisances sonores.....                                     | 5  |
| 2.3 | Autres nuisances .....                                     | 7  |
| 3   | Historique des signalements depuis 2022 .....              | 8  |
| 3.1 | Nuisances olfactives .....                                 | 8  |
| 3.2 | Nuisances sonores.....                                     | 9  |
|     | Conclusion.....                                            | 10 |

# 1 CONTEXTE

## 1.1 Surveillance des nuisances par AtmoSud

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- \* Capitaliser le recueil des signalements des populations ;
- \* Localiser les zones fortement impactées par des nuisances, olfactives notamment ;
- \* Identifier les sources potentielles ;
- \* Suivre dans le temps l'évolution des situations ;
- \* Apporter une information précise auprès du public et des partenaires.

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances par les citoyens via l'outil SignalAir (site internet [www.signalair.eu](http://www.signalair.eu) et application mobile « SignalAir ») depuis janvier 2022, en remplacement d'un ancien précédent outil de remontée d'informations (SRO). Il permet de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui sont ainsi remontées et capitalisées dans une base de données.

En 2025, la commune de Tarascon et les communes avoisinantes était l'une des zones de la région présentant le plus de signalements SignalAir (499 au total sur l'année, dont 394 nuisances olfactives et 101 nuisances sonores). AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations.

Dans ce cadre, il est notamment acté la réalisation d'un bilan annuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon et des communes aux alentours pour observer l'impact des activités industrielles présentes et l'évolution de la situation au fil du temps.

Dans ce cas particulier de Tarascon, les signalements sont également relayés en direct vers Fibre Excellence pour favoriser des actions d'amélioration ;

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

## 1.2 Environnement industriel à Tarascon et aux alentours

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à émissions déclarées (IED). 5 autres ICPE IED sont également implantées sur la commune voisine de Beaucaire (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Détail des ICPE IED sur les communes de Tarascon et Beaucaire

| Commune   | Nom de l'établissement      | Activité principale                                       |
|-----------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Tarascon  | Alazard et Roux (abattoirs) | Transformation et conservation de la viande de boucherie  |
|           | BVF Tarascon                | Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche |
|           | Fibre Excellence Provence   | Fabrication de pâte à papier                              |
|           | SEDE Environnement          | Collecte et traitement des eaux usées                     |
| Beaucaire | Gizzi Démolition            | Commerce de gros de déchets et débris                     |
|           | La Gloriette Distribution   | Commerce de gros de produits chimiques                    |
|           | Ciments Calcia              | Fabrication de ciment                                     |
|           | Chimirec Socodeli           | Collecte de déchets dangereux                             |
|           | Konings Spirit & Drinks     | Production de boissons alcooliques distillées             |

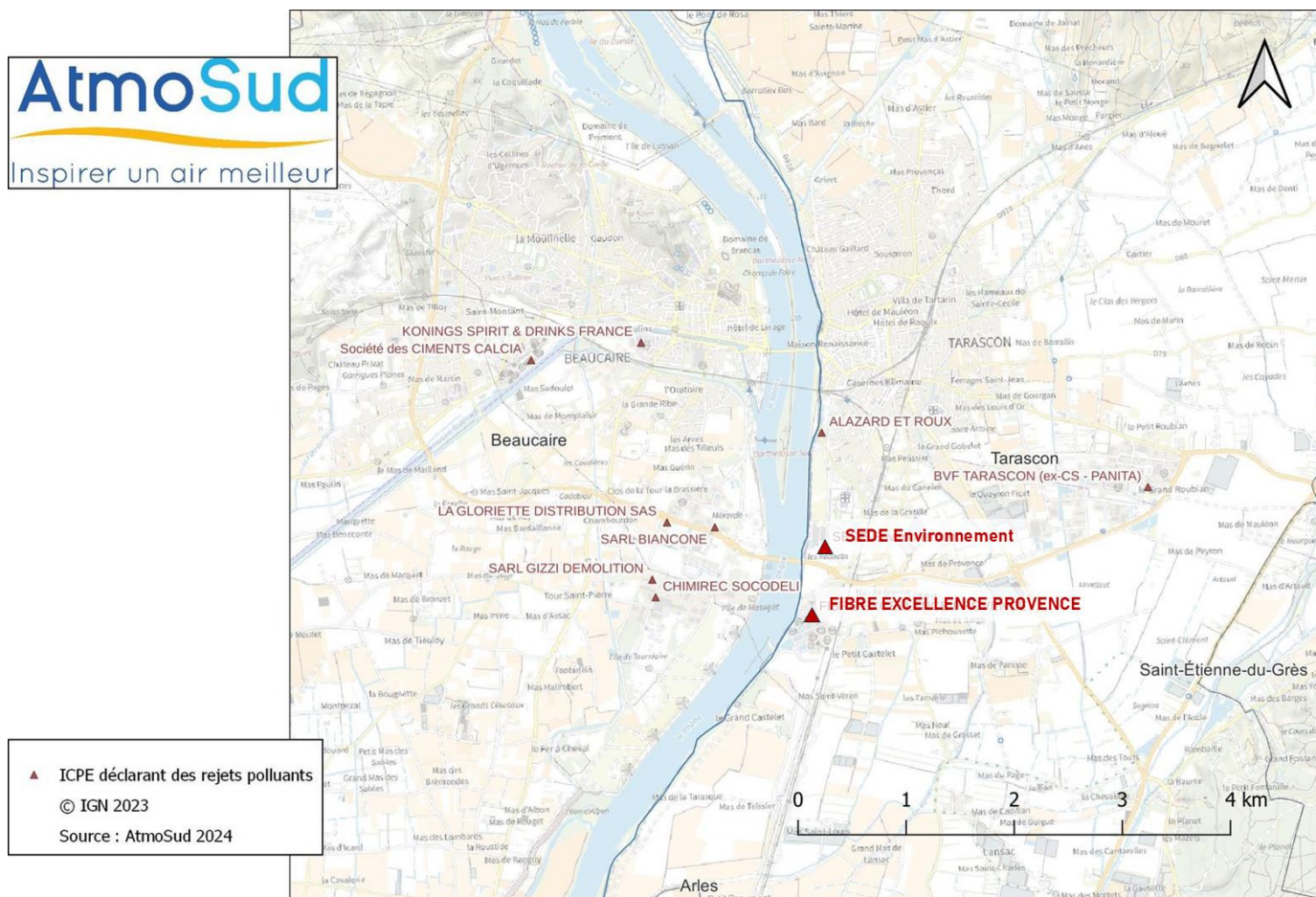


Figure 1 : Installations Classées pour l'Environnement (ICPE) à Emissions Déclarées (IED) autour de Tarascon.

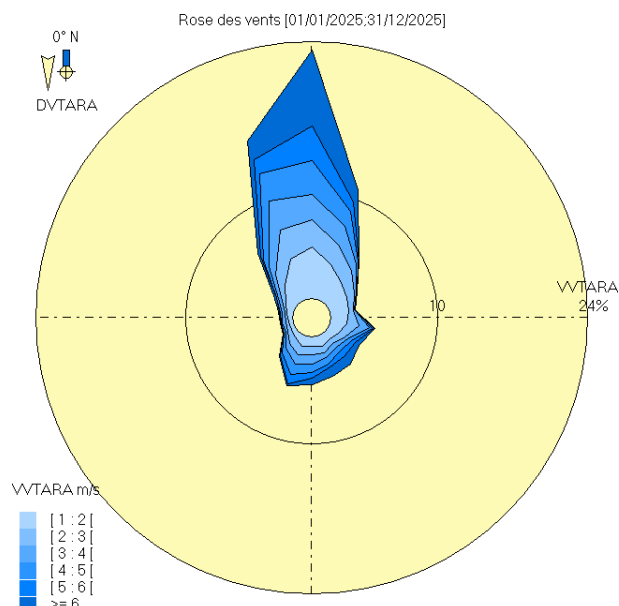
### 1.3 Conditions de dispersion dans la zone

Les vents sont, dans la vallée du Rhône, dominés par le Mistral qui souffle de nord-nord-ouest avec une force qui peut dépasser les 10 m/s en valeur moyenne sur un quart d'heure.

Cependant, les vents qui peuvent déplacer les odeurs sans pour autant les disperser sont les vents faibles (< 2 m/s), dont la direction est beaucoup plus variable.

Les vents faibles les plus fréquents sont de direction nord à nord-ouest ou de sud (brises), mais peuvent provenir de toutes les directions (Figure 2).

Figure 2 : Rose des vents à Tarascon en 2025



## 2 SIGNALEMENTS DE NUISANCES

### 2.1 Nuisances olfactives

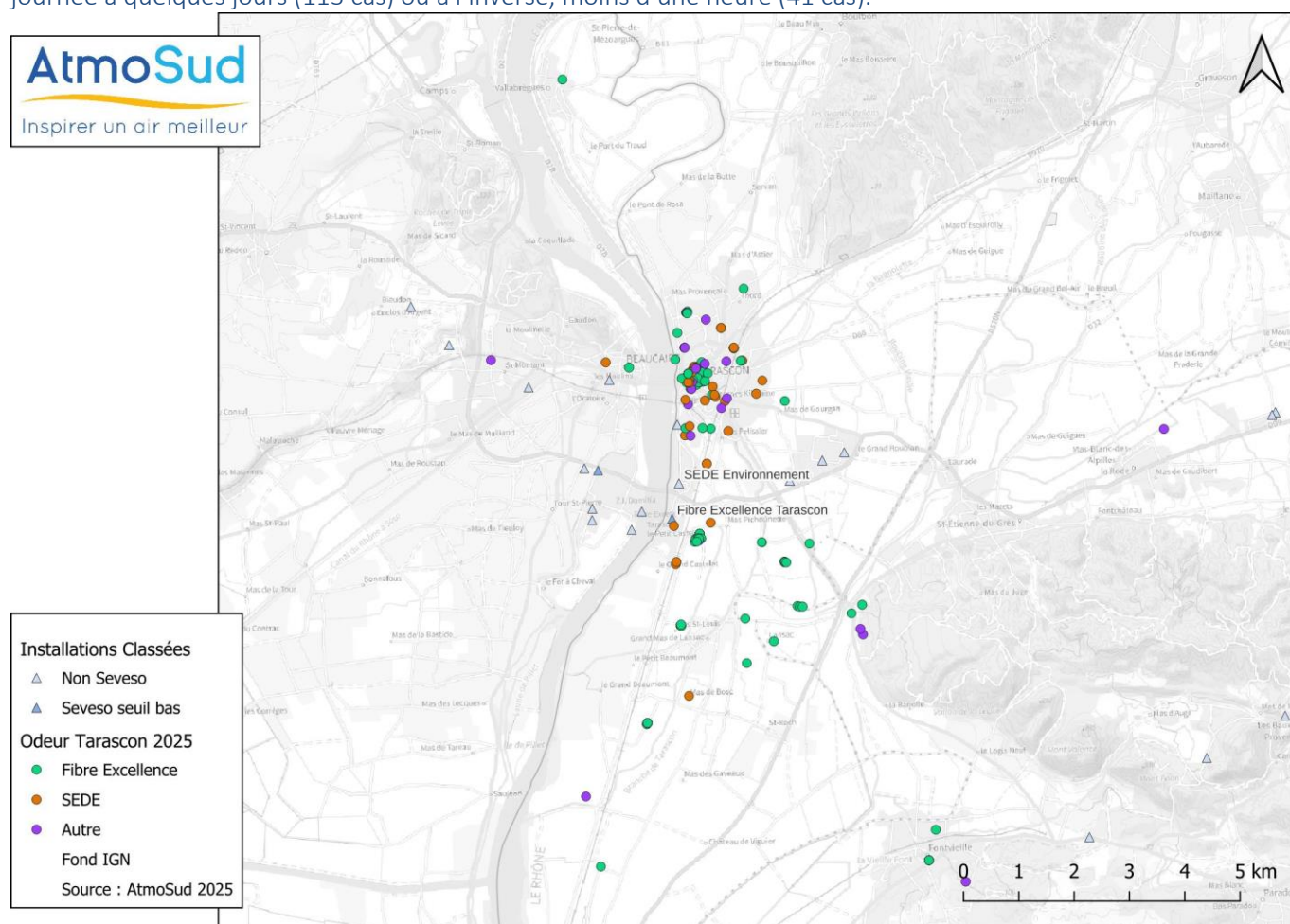
En 2025, sur la commune de Tarascon, 358 signalements de nuisances olfactives ont été déposés sur l'outil SignalAir (Figure 3) :

- 227 citent directement l'activité de Fibre Excellence comme source de la nuisance. Les qualificatifs les plus couramment associés à ces signalements sont « **gaz/œuf pourri/soufre** » (178 fois) et « **chimique** » (36 fois).
- 91 signalements sont attribués à la SEDE. Les qualificatifs les plus utilisés sont « **fumier** » (45 fois), « **chimique** » (23 fois) et « **égouts** » (13 fois).
- 40 signalements ne sont pas attribuables à une source (dont 15 « **fumier** », 8 « **gaz/œuf pourri/soufre** », 7 « **chimiques** », 4 « **brûlé** »). 24 de ces signalements ont été enregistrés durant le seul mois de septembre, dont les 15 qualifiant des odeurs de fumiers, ainsi que 3 des odeurs d'égouts.

Sur les communes voisines, 36 signalements de nuisances olfactives supplémentaires ont été enregistrés en 2025 :

- 29 signalements citent Fibre Excellence comme origine de la nuisance, dont 26 à Fontvieille.
- 1 signalement cite la SEDE (à Beaucaire),
- 6 signalements ne sont pas attribuables à une source spécifique identifiée (3 à Fontvieille, 1 à Beaucaire, 1 à Arles et 1 au Mas-Blanc-des-Alpilles).

La plupart des nuisances olfactives signalées durent « quelques heures » (192 cas), mais peuvent durer plus d'une journée à quelques jours (113 cas) ou à l'inverse, moins d'une heure (41 cas).



En tout, 256 signalements d'odeurs sont donc attribuables à Fibre Excellence en 2025. Ces signalements sont principalement recensés dans un rayon de 5 km de l'usine, mais peuvent aller jusqu'à près de 9 km (Figure 3). Ces odeurs ont été perçues majoritairement entre avril et août, avec un pic en juin (Figure 4).

Les 130 signalements attribués à la SEDE se situent dans un rayon de 4 km environ du site, avec des pics en mars, juin, août et septembre.

Un pic de signalements a également été enregistré au mois de septembre, faisant état d'odeurs de fumier, d'égouts ou d'excréments.

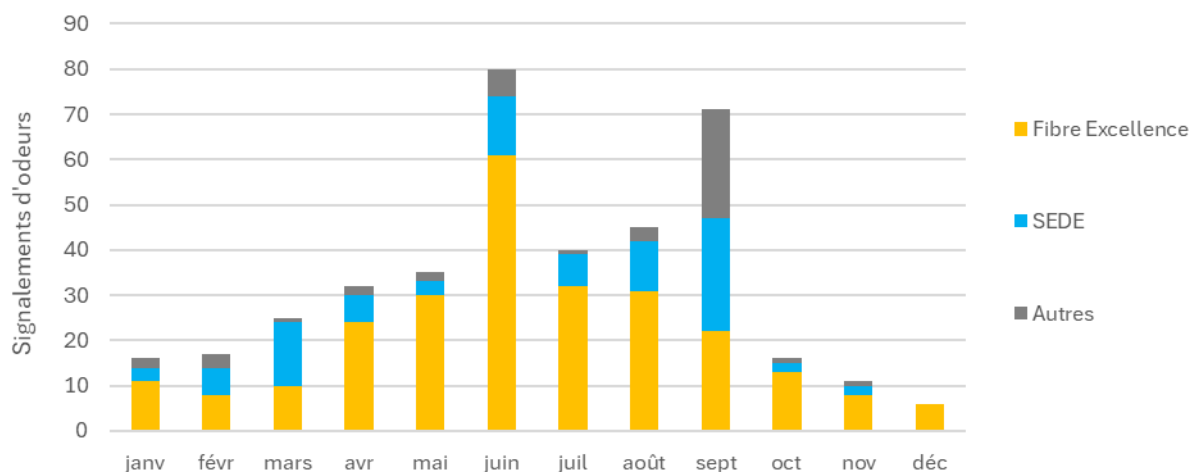


Figure 4 : Nombre de signalements de nuisances olfactives par mois et par source attribuée en 2025

## 2.2 Nuisances sonores

SignalAir a enregistré 100 déclarations de nuisances sonores en 2025 sur la commune de Tarascon.

- 97 signalements citent directement Fibre Excellence. La description des nuisances désigne majoritairement les écorceurs à bois, ainsi que des projections de vapeur,
- 1 signalement concerne le SEDE,
- 2 signalements ne peuvent pas être reliés à une source en particulier.

1 signalement de nuisances a été recensé sur la commune de St Etienne-de-Grès concernant Fibre Excellence.

Les signalements ont été enregistrés majoritairement au mois de décembre, ainsi qu'en été (Figure 5). Cependant, leur caractéristique la plus notable est leur répartition horaire : la majorité des nuisances sonores sont enregistrées entre 5 et 8h du matin (Figure 6), horaires auxquels le ressenti de gêne peut s'avérer plus fort les résidents étant encore chez eux ou en période de sommeil.

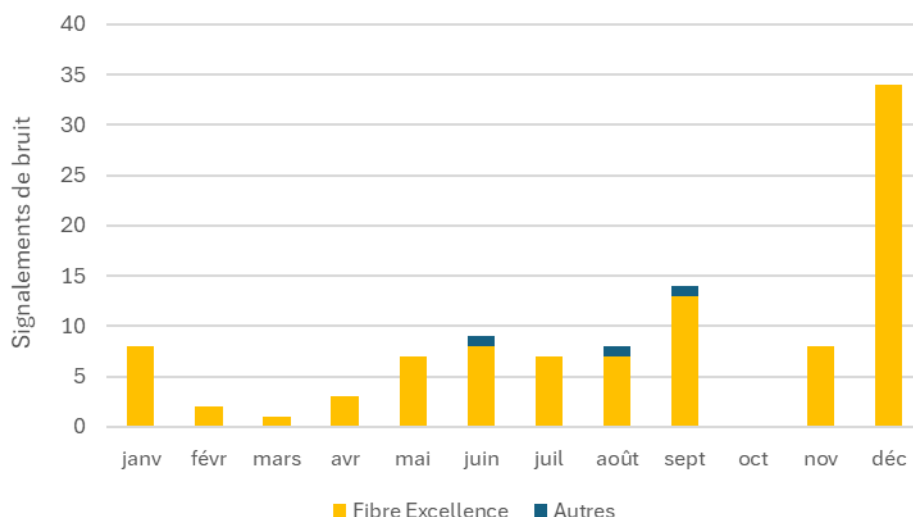


Figure 5 : Nombre de signalements de nuisances sonores par mois et par source attribuée en 2025

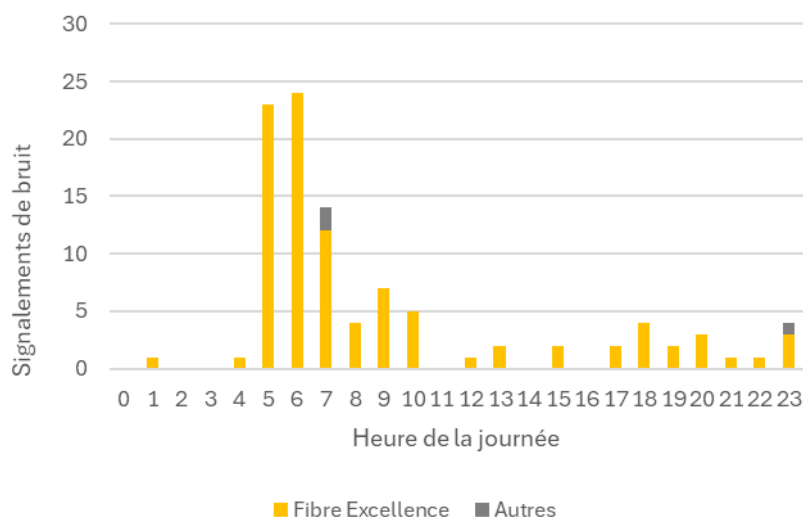


Figure 6 : Nombre de signalements de nuisances sonores par heure et par source attribuée en 2025

La plupart des signalements font état de nuisances qui durent plus d'une journée (82), mais certains peuvent durer quelques heures (11) ou moins d'une heure (5).

Tous les signalements sont localisés dans un rayon de 5 km de Fibre Excellence. Cependant, il faut noter que 44 d'entre eux (près de la moitié) sont situés à proximité du lieu-dit La Baume, à plus de 3 km au sud-est de l'usine. Il y a donc vraisemblablement une sur-représentation des signalements sur cette zone par rapport aux zones habitées plus proches de l'industriel (Figure 7).

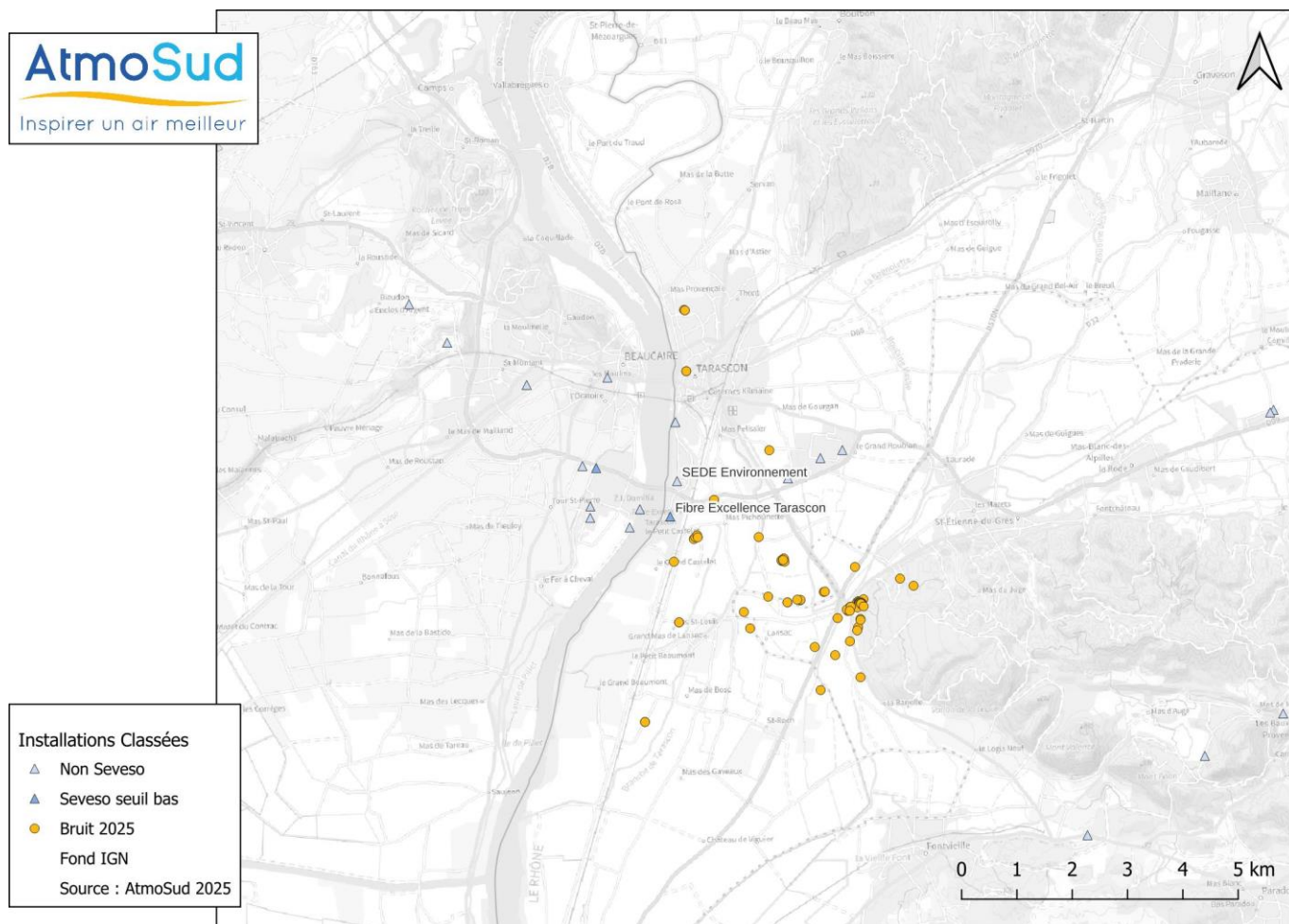


Figure 7 : Localisation des signalements de nuisance sonore et origine attribuée à la nuisance en 2025

Le recensement des signalements contient une dimension subjective inévitable liée au signalants. Cependant, dans le cas du bruit, l'objectivation du problème est plus simple que dans le cas des odeurs : des mesures de bruits avec un pas de temps fin, sur quelques points de la zone et durant quelques mois, pourraient permettre de quantifier la source de la nuisance et les zones les plus touchées.

### 2.3 Autres nuisances

Au-delà des odeurs et du bruit, les signalements de nuisances ont concerné :

- 1 signalement de nuisance visuelle à Tarascon, lié à de la fumée s'échappant de la cheminée de Fibre Excellence,
- 4 signalements de brûlages situés à Tarascon, 2 concernant des émanations de Fibre Excellence et 2 des brûlages de déchets verts résidentiels ou agricoles.

### 3 HISTORIQUE DES SIGNALEMENTS DEPUIS 2022

#### 3.1 Nuisances olfactives

Les historiques des principales nuisances rencontrées sur le territoire de Tarascon, à savoir celles relatives à Fibre Excellence et la SEDE, sont ainsi présentés ci-dessous à partir de 2022, année où l'outil SignalAir est devenu opérationnel.

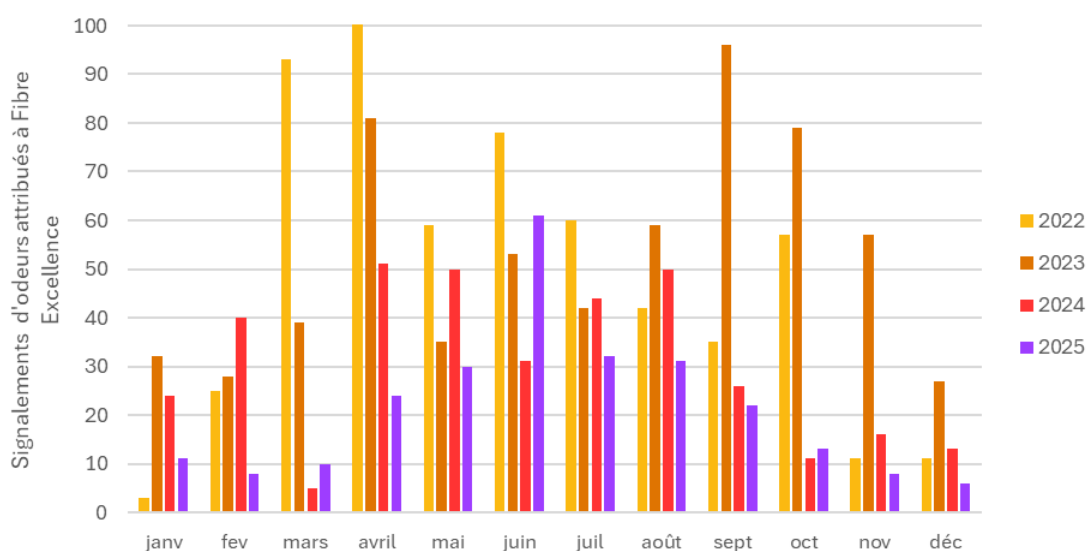


Figure 8 : Historique mensuel des signalements odeurs relatifs à Fibre Excellence de 2022 à 2025

La Figure 8 rend compte d'une baisse générale des plaintes concernant Fibre Excellence en 2025, sauf durant le mois de juin qui dépasse les deux années précédentes.

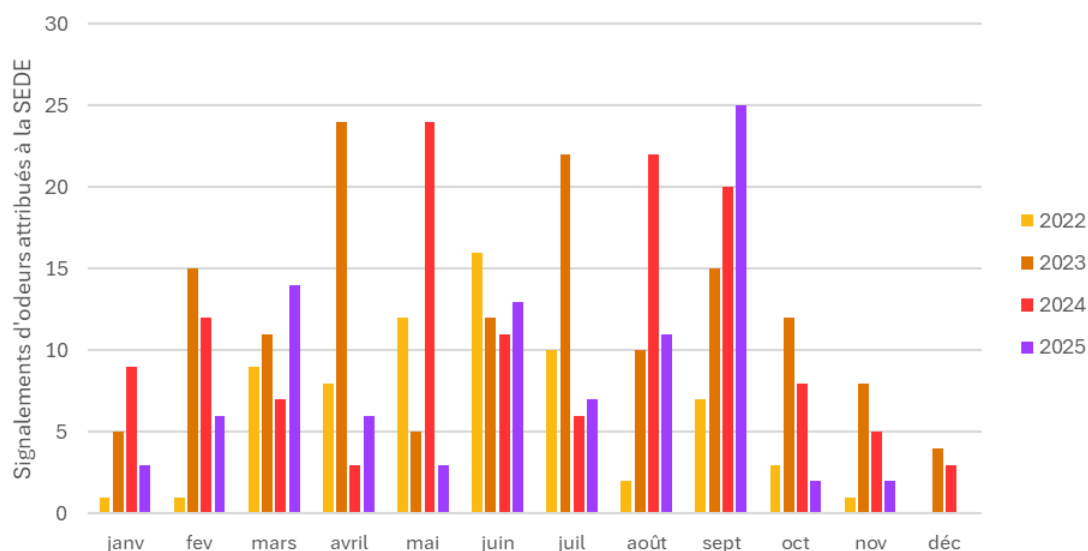


Figure 9 : Historique mensuel des signalements odeurs relatifs à la SEDE de 2022 à 2025

Le nombre de signalements d'odeurs concernant la SEDE est en baisse en 2025 par rapport aux deux années précédentes, avec une exception pour le mois de septembre dont le nombre de signalements croît chaque année depuis 2022 (Figure 9).

L'activité du site, la météorologie, la réactivité et la présence ou non des plaignants sont des facteurs qui conditionnent le nombre de signalements d'odeurs. Ceux-ci peuvent varier d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre.

### 3.2 Nuisances sonores

La source majoritairement à l'origine des nuisances sonores signalées en ce territoire est l'activité de Fibre Excellence. Le nombre de signalements est cependant en baisse en 2025 par rapport aux deux années précédentes.

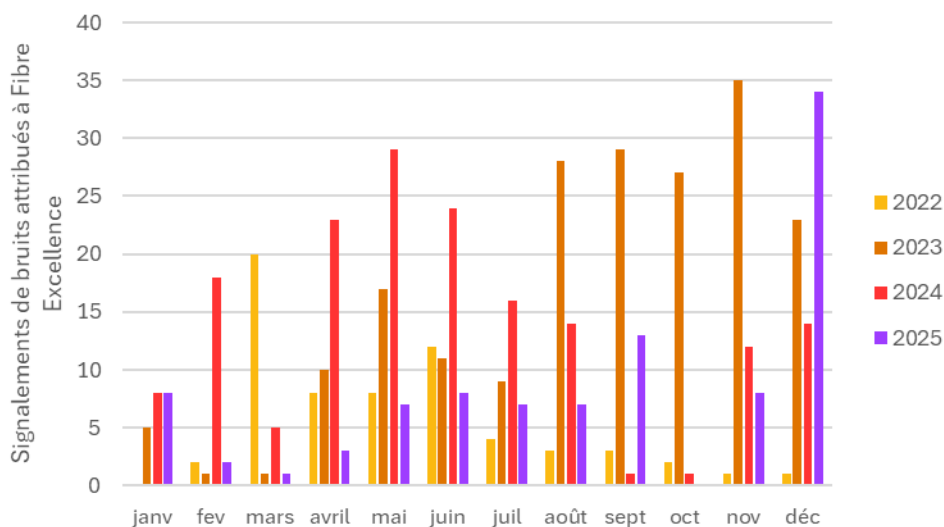


Figure 10 : Historique mensuel des signalements bruit relatifs à Fibre Excellence de 2022 à 2025

Près d'un tiers des signalements ont été enregistrés en décembre, le reste étant majoritairement regroupé en été. La répartition sur l'année change d'une année sur l'autre.

## CONCLUSION

Depuis 1990, AtmoSud surveille les nuisances olfactives dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'observatoire régional des odeurs collecte les signalements des citoyens via l'outil SignalAir depuis janvier 2022. Les missions principales sont de localiser les zones impactées, identifier les sources, observer les tendances et partager autour de ces diagnostics pour permettre l'amélioration des situations les plus problématiques.

- En 2025, 500 signalements (394 olfactifs, 101 sonores) ont été recensés sur la zone de Tarascon et ses environs.
- La plupart des odeurs sont centrées sur la commune de Tarascon même et principalement attribués à l'industrie Fibre Excellence, ainsi qu'à la SEDE avec des odeurs majoritairement perçues en juin et septembre. Les odeurs sont principalement qualifiées de gaz / œuf pourri / soufre ou chimiques pour Fibre Excellence et essentiellement qualifiées de fumier, égouts et compost pour la SEDE.
- Concernant les nuisances sonores, 98 sont attribuées à Fibre Excellence avec des bruits majoritairement présents entre 5 et 8h du matin. Les écorceurs à bois et projections de vapeur en sont les sources.
- L'historique des signalements de 2022 à 2025 rend compte des informations suivantes :
  - Une baisse générale des plaintes odeurs concernant Fibre Excellence, malgré une pointe en juin 2025 ;
  - Un nombre de signalements d'odeurs en baisse pour la SEDE entre 2025 et les deux années précédentes, mais plus élevé qu'en 2022, avec cependant un pic en septembre 2025 ;
  - En 2025, les plaintes de bruit essentiellement dues à l'activité de Fibre Excellence sont en baisse par rapport à 2023 et 2024, mais plus nombreuses qu'en 2022, notamment à cause d'un pic en décembre.

**Le nombre de signalements « odeurs » qui représentent le type de nuisance le plus fréquent a diminué par rapport à 2024, mais il reste significatif.**

**AtmoSud et l'ARS poursuivent le travail de suivi et d'analyse des nuisances rencontrées en ce territoire afin d'améliorer les conditions de vie des populations autour de Tarascon.**

### Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »  
13006 Marseille

### Site de Nice

37bis avenue Henri Matisse  
06200 Nice



### Site de Martigues

06 Route de la Vierge  
13500 Martigues

✈ atmosud.org  
☎ 04 91 31 38 00  
✉ contact.air@atmosud.org

**SIRET : 324 465 632 00044 – APE – NAF : 7120B – TVA intracommunautaire : FR 65 324 465 632**